

# JOURNEE D'ETUDE DE L'ESS MOULIN A CAFE LA BARCOLLE - ST OMER MERCREDI 6 NOVEMBRE 2019

## Impact social et action culturelle

Evaluation et valorisation

Journée d'Etude, mercredi 6 novembre - 10h/13h

Moulin à Café, Saint-Omer

Cet événement est organisé par l'espace 36 et l'Apes (Acteurs pour une économie solidaire), dans le cadre du programme Franco-Belge Interreg VISES (Valorisation de l'impact social de l'entrepreneuriat social), en partenariat avec 50° Nord, réseau d'art contemporain Hauts-de-France/Fédération Wallonie Bruxelles, de la Barcarolle EPCC Audomarois.

9h30 - Mot de bienvenue / Introduction et définition des termes Impact Social et Action Culturelle  
10h - Témoignages d'Etudes d'Impact Social.

Ces exemples concrets d'outils de récoltes et d'études nous permettront d'ancrer dans le réel nos réflexions

modération Guillaume Delevaque de l'Apes

Intervenants :

- espace 36, Benoît Warzée (VISES) - Mixité Sociale
- Chambre d'eau, Vincent Dumesnil (La boussole de l'art citoyen avec la Fondation Carasso)

- Signes de Sens, Marjolaine Mantin (VISES) - innovation pour outil favorisant l'accessibilité des musées - à confirmer)

-

10h40 : pause - visite du théâtre à l'Italienne

11h - Table ronde

L'objectif est de prendre de la hauteur, pour poser les enjeux de l'Impact Social de l'Action Culturelle.

Modération Anne Lidove (Ciné Ligue)

Intervenants :

- Patricia Coler, Ufisc
- Laurent Bridoux, Droit de Cité
- Mauro Mazotta, Interleuk'in
- Stéphane Frimat, Le Vivat

## Table ronde : animation Anne Lidove Propos introductif sur le thème de l'impact social de la culture

### Action culturelle et impact social

Il semble intéressant de s'appuyer sur la définition de l'UNESCO pour embrasser le champ de la culture, qui s'avère beaucoup plus large que la seule addition des domaines couverts par le Ministère de la culture :

«La culture, dans son sens le plus large, est considérée comme l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances.»

*Déclaration de Mexico sur les politiques culturelles. Conférence mondiale sur les politiques culturelles, Mexico City, 26 juillet - 6 août 1982.*

La culture est bien ce qui est partagé collectivement, on ne fait pas ici référence aux connaissances et références individuelles.

Une action culturelle a par définition un impact sur la société.

L'action culturelle a toujours un impact social, puisqu'elle se produit dans l'espace public, en direction de groupes de populations faisant société.

Choisir une thématique comme celle-ci n'est donc pas anodin. Elle pourrait passer pour une lapalissade.

Il s'agit donc, sans doute, de dire quelque chose sur ce qui s'est passé. De mesurer à quel point certaines actions culturelles peuvent être dévoyées, en tout cas, se sont éloignées de ce pourquoi on les met en œuvre a priori : exprimer du ressenti, dire quelque chose d'important aux autres par l'expression artistique, produire du lien, de l'intelligence collective, ouvrir les esprits et s'émanciper des modèles à penser, et faciliter les échanges entre personnes éloignées, rassembler...

L'enjeu, lorsqu'on pose la thématique de la journée de cette manière, c'est de dire qu'il y a sans doute plusieurs conceptions de l'action culturelle, et revendiquer que le champ de la culture ne puisse pas être réduit à un instrument de communication territorial ou politique.

Qu'il est important de valoriser les structures qui ne résument pas leur réussite et leur pertinence à l'aune de leur fréquentation seulement. Que l'on ne peut pas tout mélanger. Et que si l'on reste à compter nos spectateurs, nos usagers, on ne peut pas prendre en compte des aspects plus essentiels comme : qu'a-t-on produit ? Comment les personnes ont été changées par ce qu'elles ont vécu grâce à nous ?

Comment faire savoir et valoriser le fait que des personnes éloignées se sont rapprochées ? Et que si chaque année, nous faisons venir à nous une dizaine de nouveaux, qui étaient jusque là isolés derrière leurs écrans, alors notre impact social aura été bien supérieur à la satisfaction qu'il peut y avoir à compter que 300 étudiants

sont venus boire des bières à un vernissage pour la troisième fois dans la semaine ! Comment valoriser cela, à l'heure où seules les mesures quantitatives comptent : les fréquentations, les effets induits sur les économies locales, les retombées médiatiques et le buzz sur les réseaux sociaux ?

Pour le secteur culturel associatif : faire partie du domaine de l'économie sociale et solidaire n'est déjà pas une évidence.

Peu d'acteurs de la culture revendiquent leur appartenance au champ de l'ESS , et pourtant, ce secteur est essentiellement composé d'associations ; il en fait donc intrinsèquement partie et en défend les démarches, des valeurs et les moyens d'actions.

Les associations se sont multipliées dans le champ de la culture : 7200 en 1959 à plus de 267000 aujourd'hui. Elles traduisent l'aspiration contemporaine à prendre part à la vie artistique et culturelle. Elles témoignent du désir de participation des citoyens, de pratiquer ensemble, de se retrouver autour d'autres choses que des pratiques de pure consommation.

Faire valoir d'autres impacts que les seules données quantitatives représente un enjeu important pour le secteur de culture, et en particulier le « tiers secteur », celui qui n'est pas institutionnel ou simplement le bras armé des politiques publiques. Notamment lorsqu'il faut défendre des subventions, en trouver de nouvelles, montrer qu'une activité relève d'un service public et pas d'une politique de communication.

Surtout, on sait la tentation de récupération de la culture depuis toujours, au service de la dimension d'attractivité du territoire, d'argumentaire économique (pour l'implantation des cadres, par exemple) ou de surplus d'âme au service du politique, des hommes politiques. Ce n'est pas nouveau, mais les démarches sont bien décomplexées aujourd'hui.

### **Les mesures de l'impact social**

Tous les acteurs de la culture revendiquent que leurs activités contribuent au mieux vivre ensemble, et donc, possèdent un impact social positif par définition.

C'est même souvent le cœur de leur motivation : vivre des émotions ensemble, partager leurs passions et leurs ressentis, provoquer un réveil collectif, ouvrir et éveiller les consciences, agir sur les représentations : faire société et participer de l'émancipation de chacun, de tous.

Mais il semble que le fait d'en être persuadés et de le revendiquer dans le cadre des rapports d'activités et plaquettes de saison ne suffit pas à en faire la preuve. Les financeurs réclament des éléments plus tangibles, pas seulement à des fins de contrôle, mais aussi pour qu'on les aide à justifier de mettre encore autant de moyens dans la culture, à l'heure où les hôpitaux, l'école, la justice, la police manquent de moyens, et que là, il en va vraiment de leur rôle de service public.

La culture n'est pas un service public comme les autres. Certes. Elle peut être considérée comme la cerise sur le gâteau ou à l'inverse, le ciment de nos cités et de nos campagnes.

## Question des références dans ce domaine

Dans le domaine de l'économie sociale et solidaire, mesurer l'impact social et l'utilité sociale des projets est une démarche évidente, nécessaire, constamment réinterrogée et alimentée. Elle fait l'objet de nombreux travaux de recherche, de l'émergence de nombreux cabinets spécialisés.

Ce qu'on peut retenir :

- Des modèles existents au service de nos activités d'évaluation
- Des experts ont déjà mis en évidence des arguments de fonds, des propos à reprendre si on les reconnaît et si on sait se les approprier en les adaptant à nos propres démarches
- Des méthodes sont prêtes à être utilisées, prenant en compte la participation des partenaires et des acteurs du projet dans la mise en œuvre de la démarche d'évaluation
- Il faut évaluer ce qui peut l'être, et selon les possibilités et les moyens des projets. Ne pas s'engager dans une démarche longue et lourde qu'on ne pourra mener à son terme.

On peut aussi poser la question des vraies fausses évidences. Telle structure serait repérée comme tournée vers une utilité sociale, parce que la place de l'exigence artistique dans sa démarche serait secondaire ?

Faut-il privilégier les moyens mis en œuvre et la méthodologie participative appliquée pour le montage et l'organisation d'un projet plutôt que la qualité finale d'un spectacle, son appropriation et/ou son impact sur les publics ?

## Les enjeux de l'évaluation pour le champ de la culture

L'évaluation de l'impact social, dans le domaine de l'ESS, c'est aussi un argument constitutif de ce qui distingue ce secteur, par essence tourné vers une utilité sociale, du monde économique classique, orienté vers le profit de quelques uns en utilisant l'humain comme un outil et une variable d'ajustement, le territoire comme un terrain de jeu, et les habitants comme des jouets.

Pour le tiers-secteur culturel, très prosaïquement, il s'agit de faire savoir et de faire la preuve que ses activités et ses projets ont un impact social positif, sont d'utilité sociale, contrairement à d'autres manifestations qui ne le seraient pas ou moins. C'est d'autant plus important de pouvoir argumenter qualitativement que certaines activités culturelles touchent peu de monde, certaines manifestations demeurent encore peu suivies parce que le territoire dans lequel elles prennent place est rural et les populations demeurent éloignées de l'offre culturelle. Surtout, de nombreuses structures culturelles inventent de nouveaux modes de faire, d'autres espaces de travail, d'autres manières d'agir dans un quartier, un territoire. Elles revendiquent que le processus peut être plus important que le résultat par exemple. Elles s'intéressent à ce qui en commun, à ce qui relève des besoins humains et construisent du collectif. Comment mesurer cela, comment le faire valoir ?

Ces arguments doivent s'appuyer sur des éléments tangibles liées à une évaluation, notamment face aux grands événements portés par des collectivités et/ou des hommes

et femmes politiques, mobilisant des moyens colossaux d'argent public avec l'aide mécénée ou sponsorisée des entreprises privées, dont la motivation est celle de la communication par la culture. Les événementiels culturels ont l'avantage de mobiliser plus largement et de coûter moins cher qu'une campagne media ! Leur impact social peut être quantitatif (on compte 1 million de personnes dans les rues ou devant les post des réseaux sociaux... ) mais on y repère aucune démarche participative, pas d'autonomie des personnes, de partage de valeurs et d'émancipation, on y fabrique juste un énième produit de consommation.

## **Les droits culturels**

Aujourd'hui, les réflexions s'orientent beaucoup autour de la question des droits culturels. Ce n'est pas nouveau, ces droits font partie du système universel des droits humains, en préambule de la Déclaration universelle des droits de l'Homme. Dès 2007, le Manifeste pour une autre économie de l'art et de la culture, porté par un Collectif autour de l'UFISC, les revendique comme valeurs communes à leurs activités. Ces droits culturels, ce sont le droit à l'éducation, le droit de participer à une vie culturelle, le droit à la liberté d'expression. On imagine mal les acteurs culturels s'opposer à cette vision humaniste et éthique.

Pourtant, la prise en compte des droits culturels dans les stratégies, missions et activités des structures culturelles ne va pas de soi. Il s'agit souvent de faire évoluer profondément notre conception de la culture, nos méthodes de travail, de changer de paradigme, au fond. Des démarches d'accompagnement existent. Et la mesure, l'évaluation et la valorisation de leur impact social également. Les acteurs aujourd'hui réunis vont nous aider à progresser en ce sens.

## **Les enjeux de la journée :**

- Permettre qu'une partie du secteur, qui, de par ses objectifs et ses manières de travailler, revendique appartenir intrinsèquement au champ de l'économie sociale et solidaire, ne serait-ce que pour faire poids vis à vis du monde purement capitaliste ou instrumentalisé.
- Apprécier que la Commission européenne puisse encore financer des projets culturels, même par le biais de l'évaluation ! Aujourd'hui, contrairement à il y a 10 ou 20 ans, l'Europe ne finance plus directement les structures culturelles. Tous les opérateurs qui bénéficiaient des fonds FEDER/Interreg ne touchent plus ces subventions. On est passé du programme « Culture » au programme « Europe créative », ce qui change tout...
- Découvrir et adopter des outils d'évaluation de notre impact social, qui nous permettront d'argumenter sur d'autres aspects que sur les seules données quantitatives pour défendre nos financements, faire valoir qu'il y a une alternative à la communication culturelle, qu'il y a aussi des enjeux à défendre ce pan de la culture, à l'orée des prochaines élections municipales et plus largement.

## Les intervenants :

**Laurent Bridoux** - Directeur de l'association Droit de Cité

*Droit de Cité* agit depuis plus de 20 ans dans la coopération culturelle dans le Bassin minier du Pas-de-Calais, auprès de 25 villes. *Droit de Cité* a pour vocation de soutenir et de développer des actions autour de la musique, de la lecture et du jeune public et des arts de la rue en mutualisant les moyens humains, techniques et financiers des acteurs culturels engagés dans les projets.

**Mauro Mazzota** - Directeur et fondateur de l'association Interleukin

Association culturelle à vocation sociale, basée dans le Valenciennois. Mise en place d'activités et de projets culturels et artistiques, dans le respect des identités culturelles et de la dignité des personnes, en partenariat avec les travailleurs sociaux, les collectivités locales et les associations locales.

**Stéphane Frimat** - Directeur de la scène conventionnée Le Vivat, à Armentières depuis mai 2019 - Ancien directeur de la compagnie de Oiseau mouche (composée de comédiens handicapés, elle a atteint les réseaux de diffusion professionnel, grâce à ses exigences artistiques et à sa capacité à établir des passerelles)

Il succède à Eliane Dheygere, directrice pendant 24 ans. Souhaite maintenir l'exigence de la programmation, l'accompagnement apporté aux équipes artistiques et enraciner profondément ce théâtre dans son bassin de population en renforçant son identité de structure culturelle de proximité, défendant les droits culturels.

**Patricia Coler** - Déléguée générale de l'Ufisc (Union fédérale d'intervention des Structures culturelles) depuis 12 ans, première salariée de la structure

L'UFISC représente plus de 2500 structures développant des projets artistiques et culturels et 15 organisations professionnelles, du SYNAVI au FRAAP, en passant par la FEDUROK... Son nom-valise renvoie à ce qui a motivé sa création, en 1999 : la publication de l'Instruction fiscale relative à la fiscalité des associations. Elle a rédigé à l'époque des fiches techniques prenant en compte la non-lucrativité des structures artistiques et culturelles. Depuis 20 ans, L'UFISC travaille sur d'autres aspects de réflexion et de mobilisation autour de l'emploi, des modes de gestion... , a publié un manifeste pour une autre économie de l'art et de la culture. Aujourd'hui, l'UFISC mène toute une démarche de progrès autour des droits culturels, des communs et de leur évaluation, en partenariat avec d'autres organisations, au sein d'un collectif.